Département de l'Essonne
DPMIS - Direction Protection maternelle et infantile et santé

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Acquisition de préservatifs et de lubrifiant pour les besoins des services du Conseil départemental de l'Essonne (2 lots)

Règlement de la consultation (RC)

commun aux 2 lots

Consultation n°	2973_1_02
Date limite de remise des plis	27 / 11 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de l'Essonne
DPMIS - Direction Protection maternelle et infantile et santé
Adresse : Conseil Départemental de l'Essonne
Boulevard de France - Georges Pompidou
91012 Evry-Courcouronnes Cedex
Courriel : contact@essonne.fr
Site internet : https://essonne.fr/

- **Description de la prestation :**

La présente consultation concerne l'acquisition de préservatifs et de lubrifiant pour les besoins des services du Conseil départemental de l'Essonne.

Lot 1 préservatifs masculins
Lot 2 préservatifs féminins

Le Département, et plus particulièrement la Direction de la Protection maternelle et Infantile et de la santé (DPMIS), assure les missions dévolues aux services départementaux de PMI et, par voie de conventionnement avec l'Agence régionale de santé (ARS), les missions de santé recentralisées de l'Etat.

Véritable service de santé publique, il est l'acteur principal de prévention dans un contexte de démographie médicale et d'offre de soins en baisse. Il œuvre notamment dans le champ de la périnatalité, de la jeunesse, de la santé sexuelle positive, de la protection de l'enfance et des modes d'accueil du jeune enfant et intègre une politique de lutte contre les inégalités territoriales de santé.

La valeur ajoutée des services de la Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé (DPMIS) réside dans leur accessibilité grâce au maillage territorial des 47 centres de PMI, 18 centres de santé sexuelle et 7 Cegidd (Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostique).

Dans un objectif de promotion de la santé sexuelle, les professionnels de santé ont pour mission de faire de la prévention auprès de différents publics, notamment les jeunes, sur les infections sexuellement transmissibles.

Code CPV	Libellé CPV
33712000-4	Préservatifs

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	**Acquisition de préservatifs et de lubrifiant pour les besoins des services du Conseil départemental de l'Essonne**
Acheteur	Département de l'Essonne
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum mono-attributaire de fournitures
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Département de l'Essonne
Durée	12 mois - **3** reconductions
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Lot n°1 Préservatif masculin (CPV 33712000-4 : Préservatifs)
Période initiale - à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000,00 € HT, 12 mois
1ère Reconduction - à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000,00 € HT, 12 mois
2ème Reconduction - à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000,00 € HT, 12 mois
Dernière Reconduction - à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000,00 € HT, 12 mois
Lot n°2 Préservatif féminin (CPV 33712000-4 : Préservatifs)
Période initiale - à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000,00 € HT, 12 mois
1ère Reconduction - à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000,00 € HT, 12 mois
2ème Reconduction - à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum 15 000,00 € HT, 12 mois
Dernière Reconduction - à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000,00 € HT, 12 mois

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- La déclaration du candidat (DC2)
- La lettre de candidature (DC1)
- Le cas échéant, le formulaire DC4 en cas de sous-traitance, de services connexes à la fourniture exclusivement,
- Le présent règlement de la consultation (RC) commun aux 2 lots
- L'acte d'engagement (AE) afférent à chacun des lots
- Le bordereau des Prix Unitaires (BPU) afférent à chacun des lots
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) afférent à chacun des lots
- Le cadre de réponse (CDR) afférent à chacun des lots
- Le cahier des Clauses Particulières (CCP) commun aux 2 lots et son annexe

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidats individuels ou en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer dans l'acte d'engagement, le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

Important :
En cas de groupement conjoint, la répartition des prestations entre les membres du groupement doit être annexée. Les coordonnées bancaires de chaque membre doivent être transmises dans le dossier du groupement.
En cas de groupement solidaire et en l'absence de répartition précise, le paiement s'effectue :
- Soit sur un compte unique ouvert au nom du groupement,
- Soit sur le compte courant du mandataire s'il est habilité à ce titre par les membres du groupement : dans ce cas, les cotraitants doivent joindre ladite habilitation.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.
Le contrat ne comporte pas de variantes imposées par l'acheteur.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

A l'appui de leur offre, les soumissionnaires doivent transmettre les échantillons accompagnés de la fiche technique, rédigée en français, avant la date et l'heure limites de remise des offres, à l'adresse indiquée ci-après.

Il est demandé de fournir deux échantillons pour chaque référence du BPU.

Chaque échantillon devra faire l'objet d'un emballage étiqueté avec sa dénomination.

Ces échantillons devront obligatoirement porter la mention suivante :

« NE PAS OUVRIR – ECHANTILLONS – *OBJET DU MARCHE + LOT n°* »

Conseil départemental de l'Essonne

DPMIS/SAAMS

Secteur appui administratif et moyens en santé

Tour Malte 6-8 rue Prométhée

Evry-Courcouronnes

91012 EVRY Cedex

Dépôt des échantillons du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Il est précisé que l'absence d'échantillons, rendra l'offre irrégulière.

Un récépissé de dépôt sera délivré aux soumissionnaires à la remise des échantillons.

A l'achèvement de la consultation, les soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues auront la possibilité de venir récupérer les échantillons, à leur frais.

Par conséquent, les échantillons sont gratuits, ils ne pourront être facturés par le candidat. Les candidats sont informés que les échantillons sont tenus à leur disposition pendant 2 mois à compter de la date de rejet de l'offre. Il appartient au candidat de venir les chercher à leur frais en prenant rendez-vous au : 01 60 91 98 88 dans les deux mois suivants le courrier de rejet de leur offre.

Tout échantillon non repris après cette date deviendra la propriété du Département.

En revanche, les échantillons fournis par l'attributaire ne seront pas restitués.

Les copies de sauvegarde qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 à :

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
Hôtel du Département
DAJICP-SACP-SMP DGAS DGATERRA
Boulevard de France
Evry-Courcouronnes
91012 Evry cedex

Avec les mentions suivantes inscrites sur le pli :

Copie de sauvegarde – Nom de l'entreprise

OBJET DE LA CONSULTATION –N°X (mention à compléter par l'entreprise)

NE PAS OUVRIR

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire, au choix sur support papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/Formulaire_DC2.doc*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/DC1-2019.doc*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	

Document	Descriptif
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- **Documents à produire au titre de l'offre :**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)*	*Acte d'engagement* ***propre à chaque lot complété en intégralité, daté et signé en original ou de manière électronique et revêtu du cachet de votre société accompagné d'un pouvoir de la personne qui a apposé sa signature***
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)*	*Bordereau de prix unitaire* ***propre à chaque lot complété en intégralité***
Détail quantitatif estimatif (DQE)*	*Détail quantitatif estimatif* ***propre à chaque lot complété en intégralité***
Cadre de réponse (CDR)*	*Cadre de réponse* ***propre à chaque lot complété en intégralité***
Echantillons, descriptions, photos	*Echantillons (****2 Echantillons pour chaque référence du BPU****), descriptions et photographies* ***des fournitures propres à chaque lot***
Fiches techniques produits	*Fiches techniques* ***de l'ensemble des produits du BPU propre à chaque lot***

***ATTENTION : Les CDR et AE sont transmis en format Word et les BPU et DQE en format Excel pour faciliter le dépôt électronique, le candidat ne doit pas modifier les renseignements qui y figurent (et notamment les quantités). Il doit seulement compléter ces documents.**

En cas d'absence de l'un des documents précités (sauf AE), à produire au titre de l'offre, l'offre du candidat concerné sera déclarée irrégulière par l'acheteur.

Le mémoire technique n'est pas autorisé, néanmoins les candidats ont la possibilité d'annexer les documents nécessaires à l'analyse de leur offre (FT, photographies…) sous réserve que ceux-ci soient expressément cités dans le cadre de réponse.

- **Remise de plis successifs :**

Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Chaque dépôt, quel que soit son contenu est considéré comme une nouvelle offre. Par application de l'article R. 2151-6 du CCP (tant qu'il n'est pas modifié), si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Cette dernière transmission devra donc contenir l'ensemble des pièces exigées pour être regardée comme complète.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Les capacités techniques, financières et professionnelles des candidats sont examinées et appréciées au vu des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation.

Si l'acheteur ne fait pas usage de la possibilité offerte par l'article R2161-4 du Code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparait que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produite ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

- **Critères de jugement des offres communs aux deux lots :**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions fixées aux articles R2152-1 à R2152-5 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée dans les conditions prévues aux articles R2152-6 à R2152-12 du Code de la commande publique par application des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 points)	
	Pour calculer la note P correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit : Le prix sera évalué à partir d'une simulation établie sur la base du DQE renseigné par les candidats, selon les prix renseignés au BPU du lot concerné. La meilleure offre se verra affecter la note de 60. Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante : NP = (No x Po) / P Où : NP = note de l'offre considérée No = note maximale de l'offre la mieux placée Po = prix de l'offre la mieux placée P = prix de l'offre considérée La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des centièmes.
2. Valeur technique (32 points)	

Critère et pondération	Descriptif
- Sous critère 1 : **Présentation et qualité des produits (10 points**), **jugée au regard :**	- De la qualité du packaging (3 points) - Des échantillons fournis correspondants aux articles demandés au BPU et des fiches techniques (2 échantillons pour chaque référence du BPU) (7 points)
- Sous critère 2 : Méthodologie logistique (12 pts) jugée au regard :	- Des modalités de traitement des commandes (4 points) - Des modalités de traitement en lien avec la personnalisation et l'émission du prototype (3 points) - Des modalités de traitement des livraisons (transport,) (3 points) - Des moyens concrets mis en place pour échanger avec le client, (interface, mail, téléphone…) (2 points)
- Sous critère 3 : Délais de livraison proposés par le candidat dans la limite des délais imposés au CCP (10 pts) jugé au regard :	- Du délai pour les livraisons normales (5 points) - Du délai pour les livraisons urgentes (5 points)
3. Démarche environnementale (8 points)	
- Sous critère 1 : gestion des emballages (recyclage) (4 points)	
- Sous critère 2 : Utilisation de véhicules respectueux de l'environnement et livraisons raisonnées (optimisation des livraisons) (4 points)	

Les items et sous-critères seront notés comme suit en fonction du nombre de points attribués à chacun :

Item sur 7 points

7 points : réponse très satisfaisante
Les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur.
5,25 points : réponse satisfaisante
Les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur.
3,5 points : réponse moyennement satisfaisante
Les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur.
1,75 points : réponse peu satisfaisante
Les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur.
0 point : réponse très insatisfaisante
Les éléments fournis sont insuffisants, inexploitables ou insatisfaisants.

Sous -critères et items sur 4 points

4 points : réponse très satisfaisante
Les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur.
3 points : réponse satisfaisante
Les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur.
2 points : réponse moyennement satisfaisante
Les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur.
1 points : réponse peu satisfaisante
Les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur.
0 point : réponse très insatisfaisante
Les éléments fournis sont insuffisants, inexploitables ou insatisfaisants.

Item sur 3 points

Critère et pondération	Descriptif

3 points : réponse très satisfaisante
Les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur.
2,25 points : réponse satisfaisante
Les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur.
1,5 points : réponse moyennement satisfaisante
Les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur.
0,75 points : réponse peu satisfaisante
Les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur.
0 point : réponse très insatisfaisante
Les éléments fournis sont insuffisants, inexploitables ou insatisfaisants.

Item sur 2 points

2 points : réponse très satisfaisante
Les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur.
1,5 points : réponse satisfaisante
Les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur.
1 points : réponse moyennement satisfaisante
Les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur.
0,5 points : réponse peu satisfaisante
Les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur.
0 point : réponse très insatisfaisante
Les éléments fournis sont insuffisants, inexploitables ou insatisfaisants.

Le sous-critère 3 du critère 2 sera noté comme suit pour les livraisons normales :

- 5 points : délai inférieur ou égal à 2 jours ouvrés
- 4 points : délai égal à 4 jours ouvrés
- 3 points : délai égal à 6 jours ouvrés
- 2 points : délai égal à 8 jours ouvrés
- 1 point : délai égal à 10 jours ouvrés

Le sous-critère 3 du critère 2 sera noté comme suit pour les livraisons urgentes :

- 5 points : délai inférieur ou égal à 1 jour ouvré
- 2,5 points : délai égal à 2 jours ouvrés

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans le BPU ou le DQE, l'entreprise sera invitée à remettre une nouvelle annexe financière rectifiée et confirmer son offre. En cas de refus, son offre sera éliminée comme étant non cohérente et déclarée irrégulière.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la

possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation ou contrat d'assurance	Attestation ou contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Liste des salariés détachés	Si la société fait appel à des travailleurs détachés au sens de l'article L.1262-1 et L.1262-2 du code du travail, l'ensemble des documents prévus par l'article R.1263-12 et suivants OU une attestation sur l'honneur de non-appel à des travailleurs détachés.
Liste nominative des salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Numéro unique d'identification (ex-Kbis)	Par application de l'article R. 2143-9 du Code de la commande publique, dans sa version en vigueur depuis le 1er novembre 2021 : « afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné au Code de la commande publique, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion"
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint Cloud
78010 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87
Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données, afin de garantir l'ensemble des droits visés au RGPD.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021